



# LÉGENDE

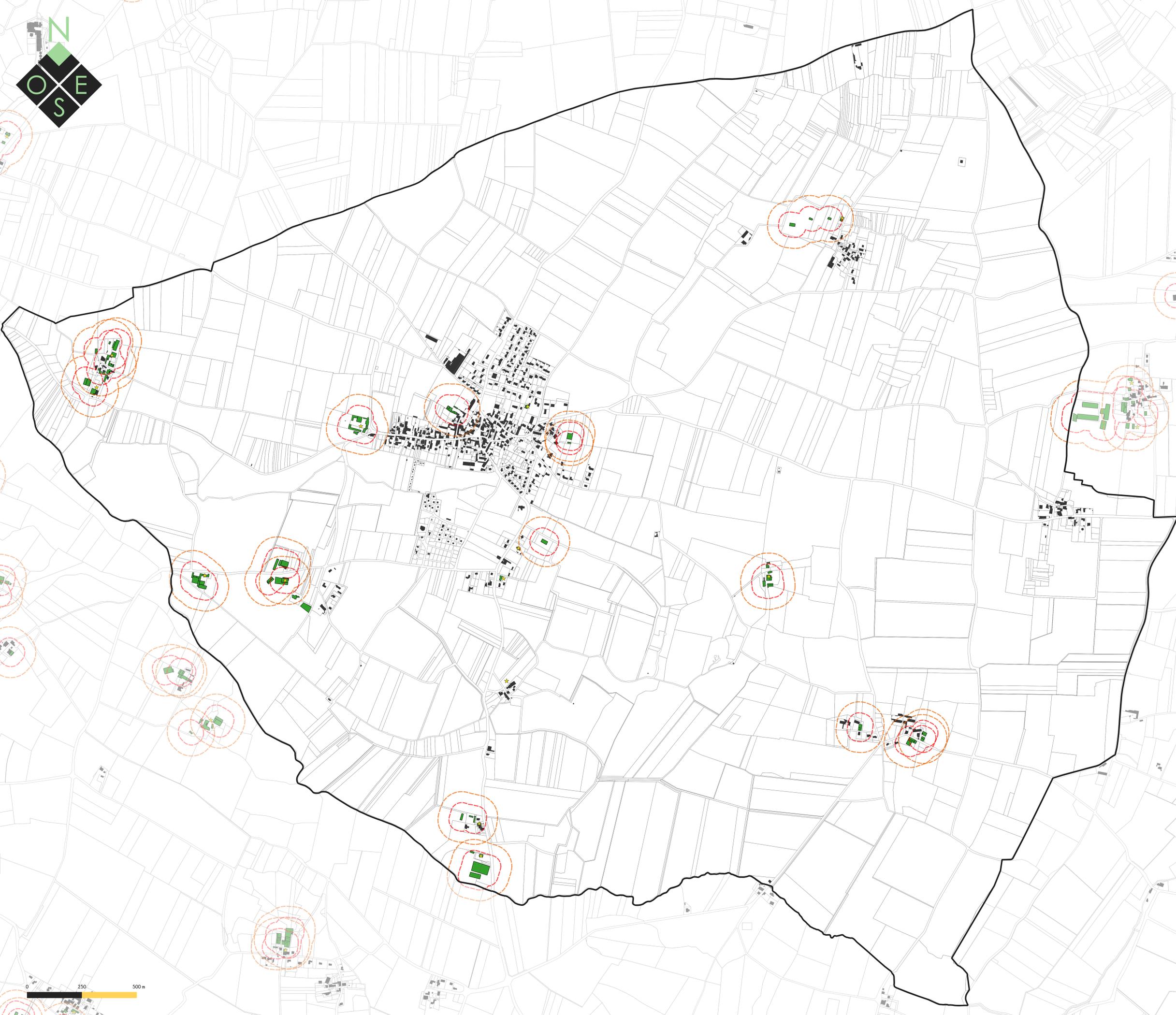
## PERIMETRE DE RECIPROCITE DES BATIMENTS AGRICOLES

- ★ Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité de 100 m (bâtiment agricole ou d'élevage)
- Périmètre de réciprocité de 50 m (bâtiment agricole ou d'élevage)

### ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales

> Nb : Etat des lieux au 31/01/2020.  
Données transmises par la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et corrigées par les élus du territoire.



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



Livre 6 - Annexes  
9.1 - Périmètre de réciprocité des bâtiments agricoles  
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020  
Echelle : 1:5500 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLU  
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/2020



Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com



→ LA DEVISE (VANDRÉ)

